



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Annulation d'une 48SI et retour
à un permis valide*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Johanna ACHER-DINAM
7 rue Jean Mermoz
78000 VERSAILLES

Affaire suivie par : FK

Paris, le 19/11/2024
Réf. : FK/861177210111

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

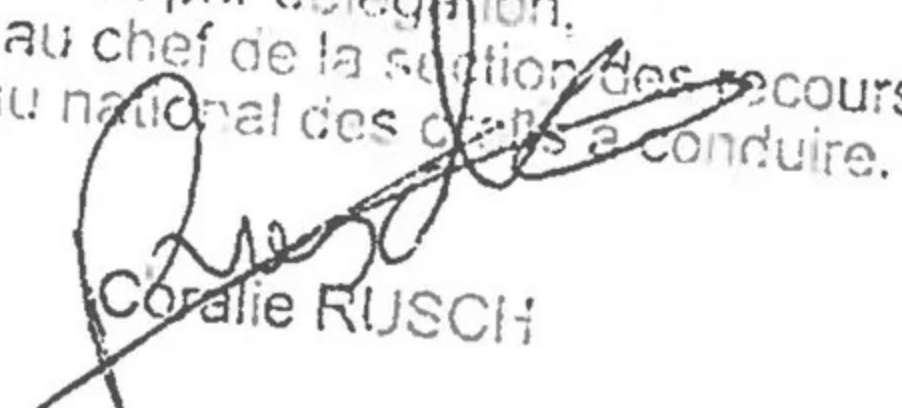
Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que vous avez suivi les 22 et 23 décembre 2023 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de huit points, à ce jour.

En conséquence, la décision référence 48SI qui lui a été notifiée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire.


Coralie RUSCHI